



Assemblée générale

Distr. générale
22 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 22 p), 25, 32, 42, 62, 74, 82, 83, 84, 86,
88, 89, 102, 103 et 162 de l'ordre du jour provisoire*

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres :
coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et le Forum des îles du Pacifique**

Les océans et le droit de la mer

**Les techniques de l'information
et de la communication au service du développement**

**Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire :
mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement
sur le virus de l'immunodéficience humaine
et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)**

**Les progrès de la téléinformatique
dans le contexte de la sécurité internationale**

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

**Activités économiques et autres préjudiciables
aux intérêts des peuples des territoires non autonomes**

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

**Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres
aux habitants des territoires non autonomes**

Questions de politique macroéconomique

Développement durable et coopération économique internationale

Environnement et développement durable

* A/57/150.



Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 20 août 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Fidji
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des pays qui sont membres du Forum des îles du Pacifique représentés à New York, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué publié par les chefs d'État ou de gouvernement et les représentants des 16 États membres du Forum des îles du Pacifique à sa trente-troisième session, qui a eu lieu à Suva (Fidji) du 15 au 17 août 2002 (voir annexe). Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et du communiqué comme document de l'Assemblée générale au titre des points 22 p), 25, 32, 42, 62, 74, 82, 83, 84, 86, 88, 89, 102, 103 et 162 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) A. Naidu

Annexe à la lettre datée du 20 août 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communiqué de la trente-troisième session du Forum des îles du Pacifique*

(Suva, Fidji, 15-17 août 2002)

1. La trente-troisième session du Forum des îles du Pacifique a eu lieu à Suva (Fidji) du 15 au 17 août 2002; y ont assisté les chefs d'État ou de gouvernement de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, des Fidji, des Îles Cook, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République des Îles Marshall, du Samoa, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu. Un séminaire a eu lieu au Lagoon Resort, à Deuba.
2. Le Forum a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple fidjiens pour leur accueil chaleureux, la généreuse hospitalité offerte à toutes les délégations et les moyens mis en oeuvre pour la tenue de la réunion du Forum ainsi que des réunions connexes.

A. Rapports ministériels

Réunion des ministres de l'économie des États membres du Forum

3. Les dirigeants ont entériné le rapport établi par les ministres de l'économie des États membres du Forum et ont approuvé les efforts qu'ils font pour améliorer la conduite de l'économie dans les îles du Pacifique. Ils ont reconnu qu'il était urgent de remédier aux lacunes que présente l'économie interne des pays insulaires pour mieux contrecarrer les effets des récessions économiques internationales et pour mieux tirer parti de la croissance mondiale. Ils ont également admis qu'il fallait être plus attentif aux questions de la bonne gestion des affaires publiques, de l'utilisation de larges moyens de consultation, et de l'étude de la situation socioéconomique, et qu'il fallait améliorer le climat de l'activité économique. Cependant, ils ont noté qu'ils étaient préoccupés par le processus par lequel le GAFI établissait une liste de pays et territoires non coopératifs.
4. Les dirigeants ont également demandé à l'OCDE de suivre une démarche plus souple, répondant mieux à un souci de participation, dans l'initiative relative aux pratiques fiscales dommageables, notant qu'il fallait aider les États insulaires du Pacifique à se conformer aux exigences formulées par l'OCDE et par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI).
5. Pour réduire au minimum les coûts économiques des problèmes environnementaux, les dirigeants du Pacifique ont salué les travaux de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées sur la réduction des risques de catastrophe et leur gestion. Ils ont approuvé le choix, pour la prochaine

* Le communiqué et les annexes ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus. Les appellations employées n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités.

réunion des ministres chargés de l'économie, du thème du « Développement économique et social et de l'environnement ». Ils ont également entériné les travaux du Conseil des organismes régionaux du Pacifique sur les sources renouvelables d'énergie et ont appelé de leurs vœux la poursuite de la prospection de ces ressources dans la région.

6. Les dirigeants du Pacifique ont également réitéré les préoccupations exprimées par les ministres chargés de l'économie au sujet de l'interdiction d'exporter des produits à base de kava de la région et ont demandé que l'on prépare une réponse de la région et que l'on soutienne au niveau international les efforts faits par la région pour répondre à ces préoccupations.

Réunion des ministres des transports aériens des pays membres du Forum

7. Les dirigeants ont entériné le rapport des ministres des transports aériens des pays membres du Forum et ont salué les efforts faits pour améliorer l'efficacité et la sûreté des transports aériens dans le Pacifique. Ils espèrent que certaines liaisons aériennes dans la région, seront libérées, pour être confiées à des transporteurs régionaux et ont donc reconfirmé leur appui aux négociations en vue de l'adoption d'un accord sur les services aériens dans les îles du Pacifique, actuellement menées par les responsables de l'aviation de ces pays.

8. Les dirigeants se sont également félicités de la création à Vanuatu du nouveau Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique, dont la mission est d'améliorer les transports aériens, la navigabilité, les aéroports et la sécurité dans les pays membres. Les dirigeants ont admis que cette importante initiative méritait un appui vigoureux de la région. Ils ont noté aussi l'importance d'une participation effective des États contractants insulaires du Pacifique membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale aux réunions internationales sur le sujet.

Réunion des ministres des communications des États du Forum

9. Les dirigeants ont approuvé le rapport des ministres des communications des États membres du Forum sur la mise en oeuvre du Plan d'action du Forum sur les communications, qui date de 1999, notant que les progrès, jusqu'à présent avaient été lents. Constatant les principales raisons de ces retards, parmi lesquelles figurent la fragilité du potentiel de ces États et les priorités concurrentes, les dirigeants ont vivement appuyé les décisions ministérielles proposées pour faciliter l'application du Plan. Parmi celles-ci figurent un inventaire des équipements et l'adoption de la politique de la télématique des îles du Pacifique, assortie d'un plan stratégique.

Comité ministériel du Forum sur la Nouvelle-Calédonie

10. Les dirigeants ont entériné le rapport du Comité ministériel du Forum sur la Nouvelle-Calédonie et en particulier ont salué l'établissement des institutions prévues par l'Accord de Nouméa. Ils ont réaffirmé qu'ils reconnaissent le droit à l'autodétermination du peuple de la Nouvelle-Calédonie et ont réaffirmé leur soutien à la poursuite du dialogue avec toutes les communautés vivant en Nouvelle-Calédonie. Les dirigeants ont également engagé toutes les parties à maintenir leur volonté de voir l'Accord de Nouméa intégralement impliqué.

11. Le Forum a également décidé de continuer à porter à l'attention des Nations Unies la question de l'avenir politique de la Nouvelle-Calédonie. Il a en outre

décidé de soutenir une action de formation des Kanaks, par le canal du Fonds pour la formation kanake et offrir des bourses de formation dans leurs établissements d'enseignement à des étudiants kanaks.

12. Les dirigeants du Forum ont également encouragé une plus grande intégration et une plus grande participation de la Nouvelle-Calédonie dans la région du Forum et ont approuvé que le Comité ministériel du Forum continuait à suivre l'évolution de la situation dans le territoire.

B. Sécurité régionale et gouvernance

13. Les dirigeants du Forum ont étudié les problèmes que posait la sécurité régionale depuis 24 mois dans les pays membres, et notamment la criminalité organisée transnationale, le récent afflux de réfugiés de la mer dans la région et les effets des attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 aux États-Unis. Ils ont noté que la réaction des Nations Unies au terrorisme passait notamment par diverses dispositions obligatoires consignées dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et les huit recommandations spéciales du GAFI.

Déclaration de Nasonini

14. Pour bien montrer les préoccupations de la région au sujet de la criminalité transnationale et du terrorisme, le Forum a décidé d'adopter la Déclaration de Nasonini sur la sécurité régionale, que l'on trouvera à l'annexe 1.

Déclaration de Biketawa

15. Les dirigeants ont noté avec satisfaction les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration de Biketawa, et notamment l'organisation de la première mission d'observation d'élections jamais organisée par le Forum, pour observer la consultation électorale réalisée en 2001 aux Îles Salomon et pour étayer la démocratisation dans ce pays. Un groupe d'éminentes personnalités s'est également rendu dans les Îles Salomon cette année pour repérer les domaines possibles d'assistance du Forum, et cela témoigne du rôle de plus en plus actif que joue celui-ci dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la région du Pacifique.

16. Les dirigeants du Forum ont noté que la bonne gestion des affaires publiques dans chaque pays, ainsi qu'aux niveaux régional et international, est désormais l'une des conditions préalables d'un développement durable. Ils ont noté en outre les huit principes de responsabilisation pour la gestion économique et financière, et la Déclaration de Biketawa témoigne de la priorité que le Forum accorde à la bonne conduite des affaires publiques. Les dirigeants ont également salué les travaux actuellement entrepris pour élaborer un code de déontologie de l'autorité politique dans les petits États et ont déclaré qu'ils espéraient recevoir un premier projet de texte qu'ils examineraient à leur réunion de 2003.

Îles Salomon

17. Les dirigeants ont approuvé le rapport du Groupe d'éminentes personnalités du Forum et ont décidé de lui laisser carte blanche, de façon qu'il puisse suivre comme il l'entend l'évolution de la situation dans les Îles Salomon, et donner des avis à son

sujet. Ils ont également donné pour tâche au secrétariat du Forum de mobiliser une action régionale et des ressources pour aider les Îles Salomon sur le plan économique, politique et social.

Conférence des présidents des parlements des États du Forum

18. Le Forum a entériné les conclusions de la Conférence des présidents des parlements des États du Forum, reconnaissant le rôle spécial que les assemblées législatives des pays membres jouaient dans le développement politique et économique des pays du Pacifique et dans la promotion d'une bonne gestion des affaires publiques.

19. Les dirigeants ont également décidé d'apporter leur appui au projet de convocation d'une conférence des parlementaires des pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique) dans le but d'examiner l'avenir de l'initiative à la prochaine réunion des dirigeants des pays ACP.

Introduction clandestine de personnes

20. Les dirigeants des États du Pacifique ont préconisé une plus grande coopération internationale, notamment une participation active aux instances régionales et multilatérales, à l'échange d'informations, à la négociation d'accords bilatéraux appropriés et à l'élaboration d'une capacité de réduire les mouvements migratoires illicites et l'introduction clandestine de personnes.

21. Le Forum a encouragé ses membres à définir des stratégies de lutte contre l'introduction clandestine de personnes dans la région, notamment en se dotant de la législation voulue et en accroissant, en consultation avec le secrétariat du Forum, la capacité des autorités de police.

Contrôle régional des drogues

22. Les dirigeants se sont déclarés préoccupés par le fait que la législation actuelle de la répression du trafic illicite des drogues dans la région n'offrait pas de base commune d'action aux autorités de police pour qu'elles puissent opérer aussi bien à l'échelle nationale que régionale. Ils ont salué le travail accompli par l'Organisation océanienne des douanes, par la Réunion des chefs de police et des chefs d'administration des douanes de la Conférence du Pacifique Sud, par la Sous-Commission du secrétariat du Forum chargée d'élaborer une législation régionale de la lutte contre le trafic illicite des drogues. Le Forum a encouragé tous ses membres à envisager d'adopter dans son intégralité le projet de législation, en notant que les autorités nationales devaient examiner de très près le projet pour voir s'il était conforme à leur propre réglementation.

C. Environnement et conservation

Politique océanique régionale des îles du Pacifique

23. Les dirigeants ont rappelé leur décision de 1995 dans laquelle ils demandaient instamment aux membres du Forum de devenir au plus tôt parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Ils se sont félicités par ailleurs des faits survenus récemment en ce qui concerne la législation relative aux océans, qui faciliteront la mise au point d'un plan d'action dans ce domaine d'importance pour la région et ont approuvé la Politique océanique régionale des îles du Pacifique (voir annexe II). Ils ont également proposé que soit établi un système de suivi au niveau régional et des pays dans ce domaine. Ils ont pris note avec appréciation de l'offre de la Nouvelle-Zélande de fournir une assistance à cette initiative. Dans la ligne des principes énoncés dans la Politique, ils ont entériné la pleine participation des membres du Forum à la prochaine réunion du troisième Forum mondial de l'eau.

Changement climatique et élévation du niveau de la mer

24. Les dirigeants se sont déclarés gravement préoccupés par l'impact négatif des changements climatiques, de la variabilité du climat et de l'élévation du niveau de la mer sur tous les membres du Forum, notamment les petites îles et les îles à faible relief qui se trouvent déjà dans une situation extrêmement difficile. Ils se sont particulièrement félicités du resserrement de la coordination et de la solidarité régionales manifestées dans l'action face à cette préoccupation.

25. Les dirigeants ont également pris note du troisième *Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, paru en 2001, qui était de nature à faire autorité. Ils ont demandé que soient prises d'urgence des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pays principalement responsables de ces émissions à faire preuve davantage de détermination à l'avenir. Ils ont souligné que toutes les nations devaient s'engager à participer à l'action mondiale menée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les effets négatifs des changements climatiques, en tenant compte des circonstances particulières des petits États insulaires en développement. Ils ont également constaté que les membres du Forum prenaient d'importantes mesures sur le plan interne pour atténuer les effets des changements climatiques.

26. Les dirigeants ont encouragé les États-Unis d'Amérique et tous les autres pays à fort taux d'émission à participer à l'action palliative menée au niveau mondial pour faire face aux changements climatiques. Ils ont à nouveau engagé toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à ratifier le Protocole de Kyoto, qui représentait la première étape de la mise en place d'un dispositif mondial efficace de lutte contre les changements climatiques et noté que, si l'Australie n'était pas à l'heure actuelle disposée à ratifier le Protocole, elle n'en continuait pas moins à mettre au point des programmes internes et à investir dans ceux-ci de manière à parvenir au niveau convenu à Kyoto pour l'Australie. Le Forum a constaté avec plaisir que le Japon avait accepté le Protocole et que la Communauté européenne l'avait approuvé.

27. Les dirigeants ont appuyé le processus, élaboré au cours de la Table ronde sur les changements climatiques et pris note des progrès réalisés dans la mise au point d'une stratégie de programmation intégrée, qui prévoyait notamment, dans le contexte des formules de travail adoptées par la Table ronde, un examen d'ensemble

de toutes les questions, activités et documents issus du Sommet mondial pour le développement durable liés au changement climatique, à la variabilité du climat et à l'élévation du niveau de la mer.

28. Le Forum a reconnu qu'il était important d'intégrer les mesures d'adaptation dans la planification financière et économique de leur pays; ils ont également demandé que des ressources soient mobilisées à cette fin et que toutes les incidences de l'adaptation, les options et les conditions soient examinées.

29. Les dirigeants ont également admis que l'incapacité de la communauté internationale à s'attaquer en temps utile aux causes des changements climatiques avait rendu plus urgente la nécessité de mettre en oeuvre des mesures d'adaptation, pour lesquelles un cadre avait été créé par les Accords de Marrakech.

30. Les dirigeants ont noté avec satisfaction la nouvelle initiative annoncée par l'Australie pour renforcer les moyens des pays du Forum en matière de prévision du climat.

Gestion des ressources des terres et des zones côtières

31. Le Forum a reconnu que les activités au jour le jour menées par les collectivités des petits pays insulaires en développement pouvaient aggraver la vulnérabilité de ces pays et donc qu'il fallait planifier le développement futur des zones côtières afin de gérer les effets négatifs des changements climatiques. Ils ont appuyé la mise au point d'un cadre de lutte contre la vulnérabilité de l'environnement et de gestion au jour le jour des ressources des terres et des zones côtières, qui prévoirait notamment l'introduction de mesures de contrôle à l'échelon national et le cas échéant à l'échelon sous-national. Ils ont évoqué la possibilité d'établir dans ce contexte, un dispositif de gestion globale des dangers et des risques pour contrôler ces activités dans les zones côtières et à l'intérieur des terres.

Sommet mondial pour le développement durable

32. Les dirigeants se sont félicités de la coopération entre les pays du Pacifique qui s'était manifestée tout au long du processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement et grâce à laquelle ces pays étaient parvenus à faire inclure dans le texte final une section sur les aspects du développement durable qui les préoccupaient particulièrement. Ils ont encouragé les pays membres à participer au plus haut niveau au Sommet, qui devait se tenir le mois suivant en Afrique du Sud, et ont décidé d'appuyer la position des petits pays insulaires en développement en exprimant leurs griefs. Ils ont également souligné l'importance que présentaient les initiatives d'ordre pratique qui découleraient du Sommet pour mettre en oeuvre le développement durable dans la région.

Transport de substances radioactives

33. Les dirigeants ont constaté avec satisfaction que les tribunes internationales, telles que le récent Sommet de l'ACP à Nadi, les réunions de l'AIEA et la Commission préparatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prenaient de plus en plus conscience des préoccupations qui étaient celles des petits pays insulaires en développement et d'autres États côtiers en ce qui concernait les transports de substances radioactives et ont encouragé les membres du Forum à poursuivre de manière constructive et énergiques leur action au sein des instances

appropriées. Ils se sont par ailleurs déclarés déçus que les États expéditeurs n'aient pas rencontré les membres du Forum avant la réunion des dirigeants d'août 2002 mais ont noté qu'il y avait accord pour que cette rencontre ait lieu avant la fin de l'année. Ils ont exprimé l'espoir que des progrès importants seraient réalisés au cours de cette réunion sur la base des propositions que les membres du Forum avaient présentées aux fins du débat.

34. Tout en notant la réserve de l'Australie, le Forum a réaffirmé que les transports de substances radioactives dans la région demeuraient une source de grave préoccupation et a demandé aux États expéditeurs de se réunir avec les membres du Forum aussitôt que possible en donnant mandat à leurs représentants – qui devaient être d'un haut niveau politique – d'examiner et de faire progresser sérieusement les propositions novatrices présentées par les membres du Forum en matière de dispositions pratiques et d'assurances. Ces propositions prévoyaient notamment l'acceptation par les États expéditeurs de leur pleine responsabilité et de l'obligation qui leur incombait de réparer par voie d'indemnisation tout dommage résultant directement ou indirectement du transport de substances radioactives dans la région, l'assurance donnée par ces États que les normes les plus élevées possible de sécurité étaient appliquées, et la nécessité pour eux de notifier à l'avance et selon des modalités appropriées les États de la région dont le territoire était traversé par le transport et de les consulter, compte tenu des considérations de sécurité et des intérêts légitimes des pays membres du Forum.

Désarmement, non-prolifération

35. Le Forum a entériné l'appui que le Secrétariat continue de prêter à la participation du Forum au processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment la Conférence d'examen de 2005, et les initiatives en vue de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires de l'hémisphère sud et des zones adjacentes, présentées à l'Assemblée générale des Nations Unies.

36. Les dirigeants ont lancé un appel urgent en vue de la ratification universelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment par les États visés à l'annexe II qui ne l'avaient pas encore fait, et ont encouragé la ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ou l'adhésion à cette convention.

37. Le Forum a également encouragé la participation de ses membres à la Conférence internationale organisée par l'AIEA sur la sécurité du transport des matières radioactives, qui devait se dérouler en 2003.

Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud

38. Le Forum a pris note du rapport du Secrétaire général relatif au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud et a fait appel aux États-Unis pour qu'ils ratifient les Protocoles du Traité de manière à renforcer la paix et la sécurité mondiales et régionales, y compris la non-prolifération nucléaire dans le monde.

Contamination radioactive de la République des Îles Marshall

39. Le Forum a fait état des circonstances exceptionnelles dues à la présence de contaminants radioactifs en République des Îles Marshall et ont réaffirmé la responsabilité particulière qui incombait aux États-Unis à l'égard de la population des Îles Marshall, laquelle continuait à être négativement affectée par suite directe des essais d'armes nucléaires effectués par les États-Unis à l'époque où les îles étaient placées sous leur administration dans le cadre du régime de tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

40. Le Forum a fait de nouveau un appel aux États-Unis d'Amérique pour qu'ils s'acquittent pleinement de leurs obligations touchant le règlement d'une indemnisation juste et équitable et du devoir qui est le leur de réinstaller les populations déplacées dans des lieux non contaminés, et en particulier de restaurer pleinement et de manière définitive la productivité économique de toutes les zones affectées.

Sanctuaire pour les baleines dans le Pacifique Sud

41. Le Forum a pris note des réserves énergiques émises par certains de ses membres tout en relevant les faits nouveaux intervenus récemment en matière de protection des baleines à l'échelon multilatéral, régional et national, et a invité ses membres à faire de leurs espaces maritimes respectifs des sanctuaires pour les baleines s'ils ne l'avaient déjà fait. Ils ont accueilli avec satisfaction les déclarations de l'Australie, des Îles Cook, de Nioué et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée établissant des sanctuaires pour les baleines, et le fait que les baleines étaient également protégées dans les Îles Cook, en Nouvelle-Zélande, à Samoa et à Tonga, par la législation interne de ces pays; ils ont noté par ailleurs la nécessité d'élargir les connaissances scientifiques de manière à évaluer les avantages que présentaient les sanctuaires pour les baleines.

D. Questions de commerce et d'économie

Le commerce et les investissements

42. Les dirigeants ont réaffirmé leur détermination à élever les résultats obtenus par le commerce, les investissements et le développement économique de leur région et ont demandé instamment aux pays qui n'avaient pas encore ratifié l'Accord commercial entre les pays insulaires du Pacifique et l'Accord du Forum des îles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques de le faire aussitôt que possible de manière à ce que l'on puisse mettre en oeuvre le programme de facilitation des échanges et d'assistance technique.

43. Pour l'heure, les dirigeants se réjouissaient de constater la poursuite des efforts régionaux visant à promouvoir les produits du Pacifique sur les marchés étrangers, notamment dans le cadre des représentations commerciales du Forum en Australie, au Japon, en Nouvelle-Zélande et, depuis cette année, en République populaire de Chine. Ils se félicitaient particulièrement de l'ouverture d'une représentation commerciale à Beijing. Ils ont demandé au secrétariat du Forum d'étudier les avantages des conditions actuelles d'accès aux marchés actuels dont bénéficiaient les différents pays insulaires du Forum de manière à améliorer les relations

commerciales avec les États-Unis et ont suggéré des moyens d'élargir ces relations à l'avenir.

44. Les dirigeants ont noté que du fait de la mondialisation, il était essentiel de mesurer l'échec ou le succès des efforts déployés sur les plans national et régional par les pays insulaires du Pacifique à l'aide de facteurs externes. Ils ont constaté par ailleurs que les possibilités qu'offrait la mondialisation de promouvoir le développement durable pour tous devaient encore se concrétiser.

45. Les dirigeants ont donc convenu que, au sein de l'instance mondiale, le Forum devait centrer son action sur l'uniformisation des règles du jeu par l'amélioration de la gouvernance des entreprises et de la gouvernance internationale, et l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux petites économies insulaires vulnérables. À ce sujet, ils ont été heureux de constater les excellents progrès réalisés dans l'établissement d'un bureau permanent du Forum à Genève, ce qui faciliterait la participation effective des gouvernements des États insulaires du Forum à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux échanges multilatéraux en général. Ils ont remercié l'Union européenne qui avait accordé un financement et le Gouvernement des îles Fidji, qui avaient bien voulu faciliter l'accréditation du Forum à l'OMC.

Pêcheries

46. Les dirigeants se sont déclarés à nouveau déterminés à gérer les ressources en thonidés de la région d'une manière durable, qui bénéficie aux générations futures.

47. Les dirigeants ont noté que certains pays membres étaient préoccupés par les énormes prises de thonidés et autres espèces non ciblées de petites dimensions, qui étaient détruits lors des opérations de pêche à la senne coulissante. On n'en voulait pour preuve que le déclin observé de la biomasse du thon, qui était liée à des taux de remplacement restés faibles depuis des années, ce à quoi s'ajoutait la baisse des prises artisanales de thonidés. Conformément au principe de précaution adopté par le Forum en ce qui concerne la sauvegarde des ressources de ses océans, les dirigeants ont encouragé les nations pratiquant la pêche hauturière à envisager d'adopter des mesures de gestion telles que l'augmentation de la taille des mailles des filets de manière que les petits thons et autres poissons de petite taille pris dans les filets puissent s'échapper. Ils ont renvoyé cette affaire à l'Agence des pêches du Forum et au secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

48. Les dirigeants ont accueilli avec une vive satisfaction la menée à bonne fin des négociations avec les États-Unis d'Amérique touchant la prorogation du Traités multilatéral de pêche jusqu'en 2013 et les résultats satisfaisants de la deuxième Conférence préparatoire tenue à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) ainsi que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest touchant les thonidés. Ils ont demandé instamment à tous les membres qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier la Convention aussitôt que possible ou d'y adhérer.

49. Les dirigeants se sont également félicités des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Commission du Pacifique Centre et Ouest pour ce qui était du thon et de la décision prise par le Comité des pêches du Forum d'appuyer l'offre présentée par les États fédérés de Micronésie d'accueillir le siège de la Commission.

50. Les dirigeants ont également admis les Tokélaou comme nouveau membre de l'Agence des pêches du Forum.

E. Questions de développement social

Population et développement

51. Les dirigeants ont rappelé que, à leur réunion de 2001, ils s'étaient déclarés préoccupés par les problèmes croissants qui se posait aux pays de la région, l'accroissement rapide de la population. Selon les tendances actuelles, la plupart des membres du Forum pouvait s'attendre à une poursuite de la croissance démographique au cours des trois prochaines décennies au moins. Cette situation, associée à l'expansion de la modernisation, entraînerait des pressions accrues sur des ressources limitées, ce qui pourrait éroder davantage encore les niveaux de vie des populations.

52. Face à la poursuite de l'accroissement démographique et de la faiblesse de la croissance du PIB, les dirigeants ont demandé l'application plus énergique du Plan d'action économique et du Plan d'action pour l'éducation de base du Forum de manière à améliorer la situation future des habitants qui espéraient que le développement du secteur privé leur offrirait des moyens de subsistance durables et l'intégration de la politique économique, de la mise en valeur des ressources humaines et de la protection de l'environnement.

VIH/sida

53. Le Forum s'est déclaré gravement préoccupé par la menace posée par le VIH/sida et a demandé que des mesures additionnelles soient prises à l'échelon national et régional dans ce domaine. Les dirigeants ont demandé au secrétariat d'encourager, par le truchement d'autres organisations ou acteurs régionaux ou internationaux, la mise au point d'un plan d'action régional contre le VIH/sida pour la région du Pacifique, y compris un mécanisme efficace de financement. Ils ont également entériné une approche régionale concertée pour accéder à des fonds mondiaux tels que le Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

54. Les dirigeants ont exprimé à l'Australie leur appréciation de l'assistance fournie à la région pour résoudre ce problème.

F. États insulaires les plus petits

55. Les dirigeants ont pris note des décisions adoptées lors du Sommet pour les États insulaires les plus petits telles qu'elles sont exposées dans l'annexe 3 au présent rapport.

G. Statut d'observateur

Le Timor oriental

56. Les dirigeants ont octroyé au Timor oriental le statut d'observateur spécial, accompagné des droits équivalents à ceux d'un observateur.

H. Relations extérieures

Demandes d'obtention du statut de partenaire dans le dialogue des membres du Forum postsession

57. Le Forum a relevé le fort intérêt que n'ont cessé de prêter aux affaires du Forum les partenaires de la région et a ouvert ses rangs à l'Inde comme le nouveau partenaire des membres du Forum dans le dialogue postsession, qui prendra effet lors du dialogue postsession de 2003.

Papouasie occidentale

58. Les dirigeants se sont félicités de l'adoption d'une loi spéciale sur l'autonomie de la Papouasie et ont prié instamment l'Indonésie, qui exerce l'autorité souveraine, d'en assurer la pleine mise en oeuvre en temps voulu. Ils se sont déclarés préoccupés par la violence persistante en Papouasie et ont demandé instamment à toutes les parties de protéger et d'appuyer les droits de l'homme de tous les résidents de la Papouasie et de résoudre les différends par des moyens pacifiques.

I. Remerciements

59. Le Forum a rendu hommage au Président sortant, S. E. M. René Harris, Président de la République de Nauru, pour sa présidence magistrale au cours de l'année écoulée et à son gouvernement.

J. Dates et lieu de la prochaine session

60. Les dirigeants ont accepté avec gratitude l'offre de la Nouvelle-Zélande, qui a proposé d'accueillir le Forum de 2003 et les réunions qui y sont associées à la mi-août 2003.

Annexe 1

Déclaration de Nasonini sur la sécurité régionale

1. Les dirigeants du Forum ont rappelé que dans la Déclaration de Honiara sur la coopération dans le domaine du respect des lois adoptée en 1992, la Déclaration d'Aitutaki adoptée en 1997 et la Déclaration de Biketawa adoptée en 2000, ils s'étaient engagés à agir collectivement face aux problèmes de sécurité, y compris aux effets défavorables de la mondialisation tels que la criminalité transnationale et les atteintes portées à l'intégrité et à l'indépendance nationales.

2. À cet égard, les dirigeants ont rappelé leur adhésion aux pratiques de bon gouvernement à tous les niveaux, stratégie essentielle pour résoudre certains des problèmes difficiles et délicats à l'origine des tensions et des conflits dans la région.

3. Ils ont exprimé leur inquiétude devant la montée des menaces contre la sécurité internationale et régionale, suite aux événements du 11 septembre 2001, en particulier le terrorisme international et la criminalité transnationale.

4. Conscients qu'il fallait prendre des mesures immédiates et soutenues face à la situation régionale actuelle en matière de sécurité, les dirigeants du Forum ont insisté en particulier sur l'importance de la Déclaration de Honiara qui constituait le fondement de l'action menée pour venir à bout de ces nouvelles menaces grandissantes pour la sécurité de la région.

5. Ils ont souligné l'importance qu'ils accordaient aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme et leur volonté d'appliquer les mesures prises en ce sens à l'échelon international, telles que la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et les recommandations spéciales du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), ainsi que les obligations d'établissement de rapports sur la question.

6. Les dirigeants du Forum ont réaffirmé que la région devrait continuer à axer son action sur la coopération entre autorités de police, appuyée par une législation commune et efficace, et ils se sont félicités des progrès accomplis en la matière sous les auspices des organismes régionaux concernés.

7. Ils ont cependant noté que même si des progrès avaient été accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Honiara, certains États membres devaient prendre rapidement des mesures, et ils se sont de nouveau engagés à appliquer pleinement les mesures législatives prévues dans la Déclaration d'ici à la fin de 2003.

8. Les dirigeants ont bien montré aux membres combien il était important d'adopter une législation et d'élaborer des stratégies nationales de lutte contre des crimes tels que le blanchiment de capitaux, le trafic de drogues, le terrorisme et le financement des réseaux terroristes et la traite des êtres humains, conformément aux dispositions des instruments internationaux adoptés dans ces domaines, en tenant compte des travaux entrepris par d'autres organismes, y compris l'ONU et le secrétariat du Commonwealth.

9. Les dirigeants du Forum ont donné pour mandat au Comité de sécurité régionale du Forum d'examiner la mise en oeuvre au niveau régional de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, des recommandations spéciales du GAFI et de la Déclaration de Honiara et d'en rendre compte au Forum lors de la prochaine réunion.

Annexe 2

La politique océanique régionale des îles du Pacifique

Les moyens d'existence et les aspirations des communautés insulaires du Pacifique dépendent de la salubrité de l'océan.

Cet océan est le nôtre

1. Il appartient à tous les peuples de prendre soin de l'océan. Les océans sont interconnectés et interdépendants, et couvrent quelque 70 % de la surface du globe. Ils représentent la dernière grande frontière de l'humanité et leur conservation et leur utilisation viables à terme sont essentiels à son bien-être et à sa survie.
2. Les communautés insulaires du Pacifique vivent sur des îles disséminées dans un océan qui a été le théâtre de quelques-unes des plus étonnantes migrations de l'histoire pendant plusieurs milliers d'années. Le Pacifique est par excellence le lien entre ces communautés. Il fait vivre ses peuples, génération après génération, – c'est le moyen de transport privilégié, mais également une source de nourriture, de tradition et de culture.
3. Notre océan et nos écosystèmes côtiers et insulaires offrent une grande diversité biologique qui a offert des moyens d'existence aux communautés insulaires du Pacifique depuis leur installation. On y trouve les plus grands récifs coralliens au monde, des pêcheries d'envergure internationale, des ressources minérales considérables dans les fonds et beaucoup d'espèces menacées. On estime que ces écosystèmes pourraient contenir de nombreuses ressources inconnues, susceptibles d'être utilisées par l'homme.
4. Plusieurs milliers d'îles et d'atolls sont constitués entièrement de zones côtières.
5. L'océan n'est pas seulement source de vie, c'est aussi une source de dangers qui peuvent être amplifiés par l'homme, dans le Pacifique ou ailleurs.
6. L'océan offre d'extraordinaires possibilités de développement économique. S'il est exploité avec discernement, il peut assurer pour toujours l'existence des communautés insulaires du Pacifique.
7. Nous, communautés insulaires du Pacifique, sommes parfaitement conscientes que l'océan couvre plus de 98 % des 38,5 millions de km² sur lesquels nous exerçons une influence directe. Mais les craintes concernant l'état de l'océan à long terme ne se limitent pas aux zones sur lesquelles les États exercent leur juridiction, elles s'appliquent de la même façon à la haute mer adjacente.
8. Si nous sommes tant résolus à élaborer une politique commune de l'océan, c'est que nous sommes bien conscients du nombre et de la gravité des menaces qui pèsent et pèseront longtemps sur la mer. Cette politique constitue un cadre de développement, de gestion et de conservation viables à terme des ressources et des habitats de la région. Elle énonce les principes directeurs des mesures individuelles et collectives qu'il conviendra de prendre pour promouvoir la gestion rationnelle de cet immense océan Pacifique au profit de la région et du reste du monde.
9. Cette politique a pour but de faire du Pacifique une vaste région de développement durable. Le document qui en résulte n'est pas juridiquement

contraignant, mais ses principes directeurs reposent sur le droit international tel qu'il est appliqué dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et dans d'autres instruments internationaux et régionaux.

10. Ces principes directeurs consistent à améliorer notre connaissance de l'océan; à assurer le développement et l'exploitation viables à terme de ses ressources; à préserver sa salubrité; à promouvoir son utilisation pacifique; et à établir des partenariats et à promouvoir la coopération.

11. Nous invitons les autres nations à reconnaître notre adhésion à ces principes directeurs et à appuyer les stratégies d'application de cette politique pour faire en sorte que notre océan, nos côtes et nos îles restent en bon état et préservent les moyens d'existence et les aspirations des communautés insulaires du Pacifique.

Une politique océanique régionale, pour quoi faire?

12. Il faut élaborer une politique en la matière car nous avons tous conscience du caractère international et dynamique de l'océan, du nombre et de la gravité croissants des menaces qui pèsent sur son état à long terme, et du fait que le développement économique et social durable dépendra de l'exploitation rationnelle de ses ressources. Nous avons également conscience que des risques de fragmentation des programmes entrepris et que des contradictions pourraient surgir dans différents secteurs, tandis que le nombre d'activités relatives aux océans augmente. Les communautés insulaires du Pacifique doivent donc renforcer la collaboration régionale.

Région des îles du Pacifique

13. Dans le cadre de cette politique, par « région » on entend la partie de l'océan Pacifique dans laquelle sont situés les pays et territoires insulaires (communautés du Pacifique), membres des organisations formant le Conseil des organismes régionaux du Pacifique. En tant que telle, la région comprend non seulement la zone économique exclusive des 200 milles marins qui entoure ces États insulaires, mais également les zones maritimes et côtières qui englobent les écosystèmes marins fournissant les moyens d'existence de la région.

14. Par « océan », on entend les eaux de l'océan, les ressources biologiques et non biologiques qui s'y trouvent, les fonds marins et les interfaces océan-atmosphère et océan-îles.

15. Les îles du Pacifique sont souvent désignées par le terme « petits États insulaires en développement ». On pourrait également les qualifier de « grands États océaniques en développement ».

Renforcement des capacités

16. Afin de mettre à jour et entretenir notre base de connaissances, il faut acquérir de nouvelles connaissances sur les océans dont notre mode de vie dépend. À cette fin, il est essentiel d'assurer une formation continue aux chercheurs et aux décideurs. L'éducation et la formation des peuples de la région constituent la meilleure stratégie pour assurer la continuité et la mise à jour des connaissances sur le milieu marin.

Facteurs de vulnérabilité

17. Les communautés insulaires du Pacifique sont particulièrement sensibles à certains facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

18. Les facteurs environnementaux sont notamment les suivants : variabilité du climat, changements climatiques et élévation du niveau de la mer; catastrophes naturelles immédiates telles que tremblements de terre, tsunamis, éruptions volcaniques, fragilité des écosystèmes et des ressources naturelles; à quoi il faut ajouter l'isolement géographique.

19. Les facteurs économiques sont notamment les suivants : superficie exiguë et ressources en eau limitées; taille limitée des marchés locaux; dépendance élevée vis-à-vis des importations; fluctuation des cours mondiaux des matières premières; et isolement, y compris éloignement important des marchés mondiaux.

20. Les facteurs sociaux sont notamment les suivants : croissance et répartition de la population; sécurité des personnes et sécurité alimentaire; influences extérieures, destruction de la culture et perte des connaissances et pratiques traditionnelles.

Droits et devoirs

21. L'océan a été le facteur qui a le plus influencé l'histoire des communautés insulaires du Pacifique. Dans toute la région, le lien traditionnel avec la mer est le fondement des structures sociales, des moyens d'existence, du régime foncier et des régimes traditionnels d'administration actuels régissant son exploitation.

22. Le droit et les instruments internationaux confèrent des droits aux communautés insulaires du Pacifique en matière d'exploitation de l'océan et de ses ressources. Ces communautés ont également l'obligation d'assurer le développement, la gestion et la conservation durables des ressources biologiques de l'océan et de protéger le milieu marin et sa diversité biologique.

23. Les communautés insulaires du Pacifique ont adopté des lois, fondées sur les principes internationaux et les pratiques coutumières, prévoyant une gestion et une exploitation rationnelles de l'océan et de ses ressources dans les zones placées sous leur juridiction.

24. Les communautés du Pacifique collaboreront avec d'autres partenaires pour les encourager à appliquer des politiques compatibles dans les zones sous leur juridiction et les eaux environnantes ainsi qu'avec tous les autres pays ayant des intérêts dans la région.

25. Les communautés insulaires respectent le droit des autres pays à prendre part à des activités légitimes. En retour, il appartient à ces pays de respecter les droits et obligations qu'ils ont vis-à-vis de l'océan.

26. Cette politique encourage à exploiter les océans de façon rationnelle, ce qui signifie que les communautés s'engagent activement à prendre soin de l'océan. Elle s'appuie sur des idées, des politiques, des institutions et des procédures de respect des lois nécessaires pour protéger les océans et les côtes contre les atteintes qu'ils subissent, y compris les effets de la pollution due à des activités terrestres.

Perspective

Une mer propre qui pourvoit à la subsistance des populations des îles du Pacifique et satisfait à leurs aspirations.

Objectif

27. Cette politique doit aboutir à l'exploitation rationnelle du Pacifique et de ses ressources marines par les populations des îles du Pacifique et par les partenaires extérieurs.

28. Pour atteindre cet objectif, il convient de suivre les principes directeurs suivants :

- Approfondir notre connaissance de l'océan;
- Assurer la mise en valeur et la gestion rationnelles des ressources marines;
- Entretenir la santé de l'océan;
- Promouvoir l'exploitation de l'océan à des fins pacifiques;
- Créer des partenariats et favoriser la coopération.

Principe premier – Approfondir notre connaissance de l'océan

29. Les connaissances que nous acquérons ou qui nous ont été transmises nous permettent d'exploiter le Pacifique et ses ressources marines de façon rationnelle, d'atténuer la pollution et les pratiques nuisibles et de prédire le temps et les variations du climat et de l'océan.

30. La méthode consistant à gérer les ressources à partir de données purement scientifiques a donné de piètres résultats dans la région au cours des 50 dernières années. La collecte de données scientifiques, sauf par quelques systèmes très commercialisés, coûte trop cher pour de nombreux États insulaires. Aussi les exploitants des ressources marines de la région préconisent-ils des méthodes de gestion préventive, qui suppléent plus efficacement au manque de données scientifiques et à une observation approximative. Les collectivités et les investisseurs habituels doivent participer davantage à l'élaboration et à l'application des mesures de gestion des ressources locales.

31. Alors que bien souvent une bonne gestion des ressources repose sur la participation des populations, la gestion à long terme des écosystèmes exploités, en particulier des systèmes transfrontières, doit s'appuyer sur des analyses scientifiques meilleures. L'océan et les phénomènes et écosystèmes côtiers ne peuvent être mieux compris que si les innovations scientifiques et technologiques mondiales et régionales sont mises à la disposition de tous et favorisent l'étude, la prospection et la mise en valeur des ressources marines biologiques et non biologiques, et si le système économique en place permet de financer des activités de contrôle et d'observation de longue durée. On pourra ainsi mieux préserver la diversité biologique marine et prédire l'effet de la variation du climat et de l'activité humaine sur l'état de l'océan.

Stratégie

- Répertoire les besoins en information et les mécanismes de coopération permettant de rechercher, d'obtenir et de diffuser les données.
- Renforcer la capacité nationale et régionale et encourager les partenariats entre les organisations régionales et internationales et les secteurs public et privé afin d'approfondir notre connaissance de la mer.
- Faciliter l'accès à cette information, faire en sorte qu'il en soit largement tenu compte dans l'application de la présente politique et de toute autre stratégie nationale de l'océan qui pourrait être mise au point dans le même esprit.
- Respecter les connaissances traditionnelles qui peuvent contribuer à une meilleure compréhension de la mer et à une gestion efficace de ses ressources.
- Promouvoir une éducation scolaire plus poussée et la formation des populations locales aux sciences de la mer et aux questions maritimes.

Principe 2 – Assurer la mise en valeur et la gestion rationnelles des ressources marines

32. Les populations des îles du Pacifique tirent de la mer les multiples ressources et services qui leur permettent d'assurer leur équilibre social, culturel et économique. Il s'agit non seulement de l'exploitation des ressources biologiques et non biologiques mais aussi du transport et de la communication, du traitement des déchets, des loisirs et du tourisme et des activités culturelles. Le développement de la recherche, des technologies et des marchés facilite encore l'accès aux ressources marines et leur exploitation.

33. Pour protéger les populations des îles du Pacifique et garder l'océan propre pour longtemps, nous devons adopter une méthode préventive d'exploitation de la mer et des ressources marines.

Stratégie

- Répertoire et appliquer des mesures et des régimes de mise en valeur et de gestion des ressources dans une optique préventive.
- Encourager l'accès équitable aux ressources et le partage des bénéfices tirés de leur exploitation aux niveaux local, national et régional.
- Associer, s'il y a lieu, les populations locales et d'autres acteurs aux décisions concernant la gestion des ressources.
- Donner aux populations des îles du Pacifique des moyens d'action pour mettre en valeur et gérer les ressources de façon rationnelle.
- Proclamer et défendre les droits à la préservation des connaissances traditionnelles.
- Proclamer et défendre les droits à la propriété intellectuelle.

Principe 3 – Entretenir la santé de l’océan

34. La santé et la productivité de l’océan sont fonction des transformations de l’écosystème. Il importe d’en préserver l’intégrité et d’atténuer les préjudices causés par l’activité humaine.

35. La santé et la productivité des océans et des zones côtières sont menacées par la dégradation de la qualité de l’eau et l’épuisement des ressources dus aux déversements accidentels ou délibérés de carburants, de produits chimiques et des eaux de ballast par les navires et les aéronefs et lors des lancements de satellite, ainsi qu’à la surexploitation des ressources.

36. La pollution provenant des terres représente 80 % de la pollution de l’océan et menace la pérennité des systèmes côtiers, influant sur les processus écologiques, la santé publique et la valorisation sociale ou commerciale des ressources marines.

Stratégie

- Suivre une démarche transfrontière reposant sur des arrangements institutionnels harmonisés, notamment les accords internationaux et régionaux, pour la gestion rationnelle des écosystèmes marins.
- Inclure des pratiques respectueuses de l’environnement et des habitudes sociales saines dans les activités de développement économique.
- Protéger et préserver la diversité biologique de l’écosystème marin aux niveaux local, régional et national.
- Atténuer l’effet de la pollution, quelle qu’en soit la source, sur l’océan.

Principe 4 – Promouvoir l’exploitation de l’océan à des fins pacifiques

37. L’exploitation de l’océan à des fins pacifiques comporte une dimension écologique, politique et socioéconomique et touche également à la sécurité. Il faut, pour ce faire, empêcher et réduire les activités condamnables, illicites, délictueuses et les activités contraires aux accords régionaux et internationaux et qui mettent en danger les moyens d’existence des populations du Pacifique.

Stratégie

- Faire en sorte que toutes les activités entreprises dans l’océan répondent à toutes les normes internationales et régionales en la matière et ne provoquent ni dégâts écologiques ni problèmes sociaux ou économiques dans la région.
- Envisager des solutions en prévision d’incidents provoqués par l’utilisation de l’océan à des fins non pacifiques.
- Veiller à ce que l’océan ne serve pas de théâtre aux activités criminelles ni à d’autres activités proscrites par les lois locales, nationales ou internationales.
- Encourager la coopération entre les autorités de police.

Principe 5 – Partenariats et coopération

38. Les relations de partenariat et de coopération créent un climat favorable et sont capitales pour la gestion rationnelle de l’océan. En tant que groupe, les populations des îles du Pacifique réalisent des économies d’échelle, parlent d’une seule voix sur la scène internationale, constituent une force régionale dont l’influence ne cesse de croître au niveau international et peuvent envisager une action coordonnée sur les questions maritimes d’intérêt commun ou de portée transfrontière.

39. En nouant des liens de partenariat et de coopération, les populations des îles du Pacifique veilleront à ce que les droits et les responsabilités de chacune soient clairement définis dans la gestion, la protection et la mise en valeur de l’océan.

Stratégie

- Favoriser les partenariats et la coopération dans les domaines de la sécurité, du suivi, de l’application de la loi et de l’utilisation rationnelle des ressources.
- Tirer le plus grand parti possible des partenariats régionaux et internationaux, en faisant appel aux organisations régionales ou en recourant aux traités relatifs à la mer et aux arrangements bilatéraux, selon qu’il convient.
- Respecter les politiques de l’océan des États ayant juridiction sur les eaux limitrophes, et s’assurer la réciproque.
- Encourager chaque État du Pacifique à mettre au point une stratégie nationale de l’océan qui cadre avec la présente politique et la complète.

L’avenir

40. La présente politique traduit la volonté de la région de rechercher un mode de gestion responsable de l’océan. Elle s’appuie sur les accords internationaux et régionaux en vigueur, qui régissent les liens de coopération et de coordination indispensables à la gestion et à la préservation durables de l’écosystème marin. Elle servira d’outil d’harmonisation des mesures nationales et régionales dans les cinq prochaines années. Sa mise en oeuvre devra impliquer tous les acteurs.

41. La présente politique définit des principes directeurs et des mesures stratégiques qui formeront les grandes lignes d’une initiative régionale pour l’océan Pacifique. Au cours d’un sommet régional des îles du Pacifique organisé dans le cadre de cette initiative, on fera le point des connaissances et activités actuelles et évaluera les progrès accomplis, l’objectif étant d’intégrer les programmes existants et de définir de nouveaux plans d’action.

Annexe 3

Onzième Sommet des dirigeants des petits États insulaires tenu à Suva (Fidji) le 15 août 2002

Récapitulatif des décisions

1. Le Sommet des dirigeants des petits États insulaires a eu lieu le 15 août 2002 à Suva (Fidji), avec la participation des dirigeants des îles Cook, de Kiribati et de Tuvalu, ainsi que des représentants de Nauru, de Nioué et des Îles Marshall. Le Président de Kiribati en a assuré la présidence. Les participants se sont félicités de la présence des membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique et des représentants du Pacific Forum Line et de l'Association des compagnies aériennes du Pacifique Sud.

Services aériens

2. Le Sommet a décidé de parer à l'insuffisance des liaisons aériennes internationales en établissant des partenariats entre les compagnies et, en particulier, de renforcer la coopération entre les États du Pacifique central en vue de la création d'une compagnie sous-régionale.

Petites subventions

3. Les dirigeants des petits États insulaires ont remercié les donateurs d'avoir financé les programmes d'assistance traitant des problèmes particuliers à ces États. Ils se sont félicités de la dotation du programme de bourses du Secrétariat du Forum du Pacifique Sud et de Taiwan et ont encouragé Taiwan à augmenter sa contribution au programme. Notant que les bourses contribuent pour beaucoup à la mise en valeur générale de la région, ils ont engagé les donateurs à envisager le financement de ce type de programme.

Questions à examiner par le Forum

4. Après avoir examiné les questions dont ils étaient saisis, les dirigeants participant au Sommet ont convenu de se concentrer sur celles qui les préoccupaient tout particulièrement.

Politique océanique régionale pour le Pacifique Sud

5. Les dirigeants des petits États insulaires ont adhéré à la Politique océanique régionale pour le Pacifique Sud, dont l'objectif est l'exploitation rationnelle des océans et des ressources marines par les populations des îles du Pacifique et par leurs partenaires extérieurs. Ils ont applaudi à la perspective d'un plan d'application des principes directeurs pour une mer propre qui assure la subsistance des populations et réponde à leurs aspirations.

Changements climatiques et élévation du niveau de la mer

6. Les dirigeants des petits États insulaires ont souligné que les changements climatiques mettaient en danger leurs foyers, leur vie et leur culture. Ils se sont dits profondément déçus et gravement préoccupés par le rejet du Protocole de Kyoto par les États-Unis, mais se sont vivement félicités que le Japon y ait adhéré et que la communauté européenne l'ait approuvé. Ils ont instamment demandé à toutes les

Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de ratifier d'urgence le Protocole, comme préalable à une action mondiale contre les changements climatiques.

7. Les dirigeants des petits États insulaires ont convenu que l'adhésion de toutes les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au Protocole de Kyoto était la seule solution mondiale concevable face aux changements climatiques. Le Sommet a publié la déclaration des dirigeants sur les changements climatiques, dont le texte est joint ci-après.

La gestion des ressources terrestres et côtières

8. Les dirigeants des petits États insulaires ont noté que le Forum devait examiner la question importante de la gestion des ressources terrestres et côtières si l'on voulait que les populations des îles du Pacifique disposent d'une capacité d'adaptation.

Transport des matières radioactives

9. Se déclarant de nouveau vivement préoccupés par le transport des matières radioactives dans la région, les dirigeants des petits États insulaires ont déploré que la réunion d'août 2002 n'ait pas été précédée par une rencontre entre les États transporteurs et les membres du Forum. Ils les ont engagés à envisager ensemble la question de l'obligation d'indemnisation en cas de dégâts résultant directement ou indirectement du transport des matières radioactives dans la région et de veiller à ce que les normes de sécurité les plus strictes soient respectées et que les États de la région sur le territoire desquels s'effectue le transport en soient avertis et soient consultés.

Population et développement

10. Notant que le PNB ne croît que faiblement alors que l'accroissement démographique se poursuit, les dirigeants des petits États insulaires ont demandé que le Plan d'action économique du Forum ainsi que le Plan d'action du Forum en matière d'éducation de base soient appliqués plus énergiquement afin de donner aux populations du Pacifique de plus grandes chances d'avoir des moyens de subsistance durables. Le développement durable passe, selon ces plans, par la coordination des stratégies économiques pour le développement, notamment l'élargissement du secteur privé, avec la mise en valeur des ressources humaines et la protection de l'environnement.

VIH/sida

11. Les participants au Sommet se sont dits profondément préoccupés par la menace posée par le VIH/sida et favorables à l'adoption aux niveaux national et régional de mesures supplémentaires pour y faire face. Ils ont entériné une démarche régionale concertée pour l'utilisation des fonds mondiaux tels que le Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Fonds européen de développement

12. Les dirigeants des petits États insulaires ont souhaité que le tourisme soit inclus dans le Programme indicatif régional pour le Pacifique.

Initiative UPS du Groupe septentrional

13. Les participants ont acquiescé à l'initiative tendant à mettre en place, aux Îles Marshall, un petit campus à l'Université du Pacifique Sud (UPS), dans le nord de la région, l'objectif étant d'assurer la mise en valeur des ressources humaines des petits États insulaires, en mettant en place des programmes de formation du personnel des crèches et des enseignants des niveaux primaire et secondaire.

Pièce jointe

Déclaration des petits États insulaires sur les changements climatiques

Lors de leur Sommet annuel tenu le 15 août 2002 à Suva (Fidji), les chefs d'État et de gouvernement des îles Cook, de Kiribati et de Tuvalu, et les représentants des Îles Marshall, de Nauru et de Nioué, ainsi que des petits États insulaires :

1) Ont noté la qualité du troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat, publié en 2001 et qui fait autorité sur la question;

2) Se sont dits profondément préoccupés par les retombées réelles et possibles des changements climatiques, de la variabilité du climat et de l'élévation du niveau de la mer sur les petits États insulaires;

3) Ont demandé que des mesures soient prises d'urgence en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'obtenir de tous les gros pollueurs qu'ils s'engagent plus fermement en ce sens;

4) Ont souligné que tous les États devaient se joindre à l'action mondiale tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atténuer les effets préjudiciables des changements climatiques, en tenant compte de la situation particulière des petits États insulaires en développement;

5) Sont convenus que pour faire face efficacement aux changements climatiques, toutes les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doivent s'employer à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention et à appliquer pleinement le Protocole de Kyoto;

6) Ont vivement déploré le rejet du Protocole de Kyoto par les États-Unis;

7) Ont instamment demandé à toutes les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de ratifier d'urgence le Protocole de Kyoto, comme préalable à une action mondiale contre les changements climatiques;

8) Se sont vivement félicités que le Japon ait adhéré au Protocole et que la Communauté européenne l'ait approuvé.